



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
15.04.2010

Date de la convocation des conseillers :
15.04.2010

point de l'ordre du jour no:
07

**Délibération du Conseil Communal
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Séance publique du 23 avril 2010

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Maroldt, Roller, Jaerling, Zwally, Weidig, Becker, conseillers,

Clement, secrétaire communal.

Absents : Snel, Huss, Hannen, Knaff, Hildgen, Codello, Wohlfarth, Baum, conseillers communaux

Le Conseil Communal;

Objet: Convention entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le « Billard Club Carambole » dans le cadre du programme « Youth Sports – Cool Sports »

Vu la convention du 24 février 2010 signée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le « Billard Club Carambole » dans le cadre du programme « Youth Sports – Cool Sports » ;

Vu les conditions et prestations fixées dans la convention ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**a p p r o u v e
à l'unanimité**

la convention précitée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le « Billard Club Carambole ».

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 23.04.2010.
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,